

## Accord National des salariés non cadres en agriculture



### BARÈME DES COTISATIONS FRAIS DE SANTE



Barème des cotisations Frais de santé prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024

#### Modalités de calcul des cotisations

Les cotisations sont exprimées en euros TTC. Ces montants seront valables pour l'année 2024 à législation constante.

#### Cotisations frais de santé des garanties

##### Garanties souscrites par l'entreprise :

La cotisation frais de santé dépend :

##### > du niveau de garantie choisi ;

L'entreprise a le choix entre 4 niveaux de garanties :

- la « Garantie socle » correspond au socle obligatoire conventionnel prévu par l'Accord National.
- les options 1, 2 et 3 incluent en sus du socle obligatoire conventionnel des garanties complémentaires pour une couverture renforcée.

##### > de la structure tarifaire

L'entreprise a le choix entre 3 structures tarifaires et peut choisir de couvrir les ayants droit à titre obligatoire ou à titre facultatif.

#### REGIME AGRICOLE HORS ALSACE-MOSELLE

##### Salariés et ayants droit à titre obligatoire ou à titre facultatif

	Garantie Socle	Option 1	Option 2*	Option 3*
<b>Adulte/Enfant</b>				
Adulte	45,30 €	57,80 €	67,30 €	74,30 €
Enfant <sup>(1)</sup>	25,60 €	30,40 €	34,80 €	39,00 €
<b>Isolé/Famille</b>				
Isolé	45,30 €	57,80 €	67,30 €	74,30 €
Famille <sup>(2)</sup>	110,40 €	137,40 €	159,40 €	174,40 €

##### Salariés et ayants droit à titre obligatoire

Uniforme Famille				
Tarif Unique	104,56 €	129,76 €	150,76 €	164,66 €

#### REGIME AGRICOLE ALSACE-MOSELLE

##### Salariés et ayants droit à titre obligatoire ou à titre facultatif

	Garantie Socle	Option 1	Option 2*	Option 3*
<b>Adulte/Enfant</b>				
Adulte	29,46 €	41,76 €	50,76 €	56,16 €
Enfant <sup>(1)</sup>	11,52 €	16,52 €	20,92 €	24,22 €
<b>Isolé/Famille</b>				
Isolé	29,46 €	41,76 €	50,76 €	56,16 €
Famille <sup>(2)</sup>	71,78 €	98,78 €	119,78 €	131,98 €

##### Salariés et ayants droit à titre obligatoire

Uniforme Famille				
Tarif Unique	67,96 €	93,16 €	113,26 €	124,66 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant. (2) La cotisation « famille » inclut « l'isolé ».

(\*)Ce tarif inclut le tarif de l'option ou des options inférieures.



▪ Garanties souscrites par le salarié :

Si l'employeur n'a pas choisi de couvrir les ayants droit à titre obligatoire, le salarié a toujours la faculté de demander l'extension de sa couverture à ses ayants droit.

En fonction de la structure tarifaire et du niveau de garanties choisis par l'entreprise, le salarié choisit à titre facultatif :

➤ d'adhérer à un niveau supérieur de garantie ;

➤ d'étendre ses garanties à ses ayants droit.

Dans ce cas, les cotisations sont à la charge exclusive du salarié.

Si l'entreprise a choisi de couvrir les ayants droit des salariés à titre obligatoire

REGIME AGRICOLE HORS ALSACE-MOSELLE					
		Entreprise	Choix du salarié		
Choix de l'entreprise		Socle conventionnel obligatoire	Option 1	Option 2*	Option 3*
Socle obligatoire conventionnel	Adulte/Enfant Adulte Enfant <sup>(1)</sup>	45,30 € 25,60 €	+ 12,50 € + 4,80 €	+ 22,00 € + 9,20 €	+ 29,00 € + 13,40 €
	Isolé/Famille Isolé Famille <sup>(2)</sup>	45,30 € 110,40 €	+ 12,50 € + 27,00 €	+ 22,00 € + 49,00 €	+ 29,00 € + 64,00 €
Option 1	Adulte/Enfant Adulte Enfant <sup>(1)</sup>			+ 9,50 € + 4,40 €	+ 16,50 € + 8,60 €
	Isolé/Famille Isolé Famille <sup>(2)</sup>			+ 9,50 € + 22,00 €	+ 16,50 € + 37,00 €
Option 2	Adulte/Enfant Adulte Enfant <sup>(1)</sup>				+ 7,00 € + 4,20 €
	Isolé/Famille Isolé Famille <sup>(2)</sup>				+ 7,00 € + 15,00 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant. (2) La cotisation « famille » inclut « l'isolé ».

\* Ce tarif inclut le tarif de l'option ou des options inférieures.



Si l'entreprise a choisi de couvrir les ayants droit des salariés **à titre obligatoire**

REGIME AGRICOLE ALSACE-MOSELLE					
		Entreprise	Choix du salarié		
Choix de l'entreprise		Socle conventionnel obligatoire	Option 1	Option 2*	Option 3*
Socle obligatoire conventionnel	Adulte/Enfant Adulte Enfant <sup>(1)</sup>	29,46 € 11,52 €	+ 12,30 € + 5,00 €	+ 21,30 € + 9,40 €	+ 26,70 € + 12,70 €
	Isolé/Famille Isolé Famille <sup>(2)</sup>	29,46 € 71,78 €	+ 12,30 € + 27,00 €	+ 21,30 € + 48,00 €	+ 26,70 € + 60,20 €
Option 1	Adulte/Enfant Adulte Enfant <sup>(1)</sup>			+ 9,00 € + 4,40 €	+ 14,40 € + 7,70 €
	Isolé/Famille Isolé Famille <sup>(2)</sup>			+ 9,00 € + 21,00 €	+ 14,40 € + 33,20 €
Option 2	Adulte/Enfant Adulte Enfant <sup>(1)</sup>				+ 5,40 € + 3,30 €
	Isolé/Famille Isolé Famille <sup>(2)</sup>				+ 5,40 € + 12,20 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant. (2) La cotisation « famille » inclut « l'isolé ».  
\* Ce tarif inclut le tarif de l'option ou des options inférieures.



Si l'entreprise a choisi de couvrir les ayants droit des salariés à titre facultatif

REGIME AGRICOLE HORS ALSACE-MOSELLE					
Choix de l'entreprise		Choix du salarié			
		Socle obligatoire conventionnel	Option 1	Option 2*	Option 3*
Socle obligatoire conventionnel	<b>Adulte/Enfant</b> Adulte (salarié) Adulte (conjoint) Enfant <sup>(1)</sup>	- 45,30 € 25,60 €	12,50 € 12,50 € 4,80 €	22,00 € 22,00 € 9,20 €	29,00 € 29,00 € 13,40 €
	<b>Isolé/Famille</b> Isolé Famille <sup>(2)</sup>	- 110,40 €	12,50 € 27,00 €	22,00 € 49,00 €	29,00 € 64,00 €
Option 1	<b>Adulte/Enfant</b> Adulte (salarié) Adulte (conjoint) Enfant <sup>(1)</sup>		57,80 € 30,40 €	9,50 € 9,50 € 4,40 €	16,50 € 16,50 € 8,60 €
	<b>Isolé/Famille</b> Isolé Famille <sup>(2)</sup>		137,40 €	9,50 € 22,00 €	16,50 € 37,00 €
Option 2	<b>Adulte/Enfant</b> Adulte (salarié) Adulte (conjoint) Enfant <sup>(1)</sup>			67,30 € 34,80 €	7,00 € 7,00 € 4,20 €
	<b>Isolé/Famille</b> Isolé Famille <sup>(2)</sup>			159,40 €	7,00 € 15,00 €
Option 3	<b>Adulte/Enfant</b> Adulte (salarié) Adulte (conjoint) Enfant <sup>(1)</sup>				74,30 € 39,00 €
	<b>Isolé/Famille</b> Isolé Famille <sup>(2)</sup>				174,40 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant. (2) La cotisation « famille » inclut « l'isolé ».  
\* Ce tarif inclut le tarif de l'option ou des options inférieures.



Si l'entreprise a choisi de couvrir les ayants droit des salariés à titre facultatif

REGIME AGRICOLE ALSACE-MOSELLE					
Choix de l'entreprise		Choix du salarié			
		Socle obligatoire conventionnel	Option 1	Option 2*	Option 3*
Socle obligatoire conventionnel	<b>Adulte/Enfant</b> Adulte (salarié) Adulte (conjoint) Enfant <sup>(1)</sup>	- 29,46 € 11,52 €	12,30 € 12,30 € 5,00 €	21,30 € 21,30 € 9,40 €	26,70 € 26,70 € 12,70 €
	<b>Isolé/Famille</b> Isolé Famille <sup>(2)</sup>	- 71,78 €	12,30 € 27,00 €	21,30 € 48,00 €	26,70 € 60,20 €
Option 1	<b>Adulte/Enfant</b> Adulte (salarié) Adulte (conjoint) Enfant <sup>(1)</sup>		41,76 € 16,52 €	9,00 € 9,00 € 4,40 €	14,40 € 14,40 € 7,70 €
	<b>Isolé/Famille</b> Isolé Famille <sup>(2)</sup>		98,78 €	9,00 € 21,00 €	14,40 € 33,20 €
Option 2	<b>Adulte/Enfant</b> Adulte (salarié) Adulte (conjoint) Enfant <sup>(1)</sup>			50,76 € 20,92 €	5,40 € 5,40 € 3,30 €
	<b>Isolé/Famille</b> Isolé Famille <sup>(2)</sup>			119,78 €	5,40 € 12,20 €
Option 3	<b>Adulte/Enfant</b> Adulte (salarié) Adulte (conjoint) Enfant <sup>(1)</sup>				56,16 € 24,22 €
	<b>Isolé/Famille</b> Isolé Famille <sup>(2)</sup>				131,98 €

(1) La cotisation est gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant. (2) La cotisation « famille » inclut « l'isolé ».  
\* Ce tarif inclut le tarif de l'option ou des options inférieures.

## INFORMATIONS PRATIQUES



### Plafond de la Sécurité sociale

Le plafond de la sécurité sociale évolue chaque année. Son montant est défini par arrêté du ministère des Affaires sociales et est consultable sur notre site [www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com).



### Prélèvements sociaux

Les taux de prélèvements sociaux, CSG-CRDS et forfait social, sont consultables sur notre site [www.groupagricra.com](http://www.groupagricra.com).